

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2015 à 20 h 30

N° 07/2015

Etaients présents : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr DOLCINE Jules, Mr FISSON Thierry,
_Mr BACLET Gilles, Mme BRUNEAU Catherine, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent,
Mr LARDEAU Philippe, Mme NGUYEN Thi Kim Chau

Etaients absents excusés : Mr DENOUX Laurent a donné pouvoir à Mme HOLLINGER Jacqueline
Mme LE MOAL Amandine a donné pouvoir à Mme NGUYEN Thi Kim Chau
Mr VERCRUYSEN Didier a donné pouvoir à Mr LARDEAU Philippe

Mme NGUYEN Thi Kim Chau a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 26 août 2015, n'ayant pas eu de remarques, est adopté.

1 – REGULARISATION D'ECRITURE COMPTABLE DE 2006 DEMANDE PAR LE COMPTABLE DES FINANCES PUBLIQUES

INFORME, qu'à la demande de Mr HELLEN Marc, comptable des finances publiques de Luzarches, il convient de régulariser une erreur sur le compte de gestion de l'année 2006. Pour se faire, il est nécessaire de faire deux décisions modificatives, qui porteront le n° 1 et 2 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement chapitre 022	- 988.47 €
Dépenses de fonctionnement chapitre 042 C/ 681 1	+ 988.47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement chapitre 040 c/281531	+ 988.47 €
Dépenses d'investissement chapitre 21 c/2188	+ 988.47 €

APPROUVE ces décisions modificatives

Ont voté :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1 (Mr DOLCINE Jules)

2 – SIAEP – UTILISATION MODEREE VOIRE NULLE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LA COMMUNE

RAPPEL qu'une délibération a déjà été prise, en date du 12 septembre 2014, pour éviter l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts. Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nord Ecouen), demande de mettre en œuvre, des actions afin d'atteindre le zéro phyto, à savoir :

Les plans de gestion des espaces (plan de désherbage, plan de gestion différencié)

L'acquisition de matériels alternatifs à l'utilisation de produits phytosanitaires

Les études dispositifs d'expérimentation et de promotion de pratiques innovantes

Les actions d'animation, de communication, de sensibilisation et de formation sur les changements de pratiques ;

Ces objectifs ne peuvent s'inscrire que dans un contrat qui sera signé le 1^{er} avril 2016, avec un prestataire de service extérieur. Une information, sera communiqué aux administrés, sur ces changements de pratiques

AUTORISE la signature d'un contrat avec un prestataire de service qui mettra en œuvre la gestion du phytosanitaire.

Ont voté :

Pour : 10
Contre : 1 (Mr VERCRUYSEN Didier)
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Le Maire,
J. HOLLINGER